

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Willy Borsus,
Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce
extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du
Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, de l'IFAPME
et des Centres de compétences, concernant
Les stages IFAPME en période de covid-19

Monsieur le Ministre,

Le 30 octobre dernier, compte tenu d'une situation sanitaire assez préoccupante, la Belgique reconfinait partiellement. Contrairement au premier confinement où tout était à l'arrêt, il est permis ici, en théorie, que les stages rémunérés et non-rémunérés puissent avoir lieu si les règles sanitaires en vigueur sont correctement appliquées dans l'entreprise concernée. En pratique, Monsieur le Ministre, beaucoup de stages ont-ils pu tout de même avoir lieu ? Les autres sont-ils annulés ou tout d'abord reportés ? Quelles sont les formations les plus touchées par ces reports ou suppressions ?

Par rapport à la situation connue en mars dernier, des enseignements ont-ils été tirés sur l'impact de cette suppression de stage sur la formation des apprenants ? Ces stages étant essentiels dans ce type de formation – des choses ont-elles été mises en place pour pallier ce manque d'expérience sur le terrain dans le cadre de leur diplomation ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

À la suite des dernières décisions des Gouvernements pour lutter contre la crise du coronavirus, le Réseau de l'IFAPME s'est adapté pour assurer la continuité de la formation dans les centres de formation et dans la mesure du possible, pallier le manque de formation pratique en entreprise.

Pour l'instant, les stages en entreprise se poursuivent dans les entreprises restées ouvertes.

Pour les entreprises temporairement fermées, les apprenants en alternance et les stagiaires sont mis en chômage économique ou pour force majeure. Cela concerne le secteur Horeca, le secteur des soins aux personnes, les commerces, le secteur événementiel... L'IFAPME a réalisé un premier état de situation pour la formation en apprentissage, 576 apprenants sont actuellement concernés par cette situation.

Il va de soi que des dispositions seront prises par l'IFAPME pour pallier la diminution des stages dans les secteurs les plus touchés. Des cours de remédiation seront prévus dès que la situation sanitaire sera améliorée et qu'une population plus importante pourra être présente dans les centres de formation.

L'IFAPME a tiré les premiers enseignements de la suspension des stages durant le premier confinement, des mesures ont été prises pour adapter l'organisation de la fin de l'année de formation d'une part, et pour organiser la nouvelle année de formation d'autre part.

Pour aider les apprenants à présenter leurs évaluations de fin d'année :

- des quotas d'heures additionnelles ont été accordés aux centres de formation afin d'organiser des séances de remédiation et de rattrapage tant pratiques que théoriques ; les apprenants en année terminale ont été privilégiés ;
- la fin de l'année de formation a été décalée pour l'organisation de ces séances et les examens ont pu être présentés jusqu'au 30 novembre.

Pour la nouvelle année de formation 2020 – 2021, l'IFAPME a également augmenté le volume d'heures de cours pour pallier les difficultés d'apprentissage et par exemple, former rapidement les apprenants à l'utilisation des outils numériques pour être apte à suivre les cours à distance. L'acquisition de compétences numériques par les apprenants et les formateurs est bien un effet positif de la crise et l'IFAPME qui s'est engagée dans l'implémentation d'une nouvelle stratégie de pédagogie numérique.

Concernant les stages en entreprise et à la différence de la suspension généralisée des stages au premier semestre, seuls les stages dans les entreprises qui ont dû suspendre temporairement leurs activités sont actuellement suspendus.

Il est encore trop tôt pour analyser l'impact de la crise sanitaire sur la formation en alternance. Des efforts d'adaptation sont réalisés en continu et les mesures sont prises au fur et à mesure par le Réseau de l'IFAPME pour préserver la continuité des apprentissages. Celles-ci continueront à être ajustées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des prochaines décisions qui seraient prises pour y répondre.